

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAUURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

### Délibération n°054/2023 : Vote des tarifs du centre aquatique intercommunal Maurice PERRY

Fabien CRUVEILLER indique que l'opération d'investissement inscrite dans le projet de territoire entériné le 26 juillet 2017 s'achève. L'inauguration du nouveau centre aquatique intercommunal Maurice PERRY est prévue le vendredi 5 mai 2023 à 18h.

Il ouvrira ses portes aux différents publics du lundi 15 mai au dimanche 17 septembre inclus.

Ce nouvel équipement, moderne et fonctionnel apportera un service de qualité aux scolaires, aux usagers du territoire et aux sportifs qui souhaiteraient faire une activité régulière sur le territoire. Ce lieu sera également un endroit sécurisé où les familles pourront se retrouver autour d'un nouveau splash pad (aire de jeux adaptée aux enfants).

Il précise qu'une nouvelle tarification doit être également votée. L'enjeu de celle-ci est de veiller à l'équilibre socio-économique du nouvel équipement, c'est-à-dire de proposer des tarifs considérant les investissements importants portés par la communauté de communes mais considérant également la notion intrinsèque au service public, celle de l'accessibilité.

Cet outil de loisirs mais aussi d'apprentissage de la natation doit devenir un lieu abordable pour l'ensemble des administrés de notre territoire mais aussi de ceux qui vendront le découvrir. La nouvelle tarification a également été pensée au regard des tarifs de la piscine municipale de Saint Hippolyte du Fort et des équipements dans les communes proches.

Il est proposé également deux nouveaux tarifs :

- La gratuité pour les enfants de moins de 4 ans.
- Un tarif entrée nage libre réservé au créneau d'une heure trente du soir en semaine.

Il donne lecture de la proposition tarifaire complète qui entrera en vigueur dès le mois de mai, avec un comparatif des tarifs avant 2022.

	Avant 2022 (Année réf. 2019)	2023
Entrée enfant (12 ans max)	1.60€	2€ -4 ans gratuit
<b>ABONNEMENT</b> Entrée enfant X10 (12 ans max).	14€	17€
Entrée adulte	2.70€	3€
<b>ABONNEMENT</b> Entrée adulte X10	24€	27€
Groupe enfant (à partir de 9)	1.20€	1,50€
Groupe + de 12 ans (à partir de 9)	2.20€	2.50€
Cours de nage enfant	8€/séance	8€/séance
<b>ABONNEMENT</b> cours de nage (X10)	75€	75€
Entrée nage libre*	/	2€
Entrée nage libre* (*10)	/	17€
Activités de fitness	8€/séance	10€
Activités de fitness (*5)	35€	45€

\* NOUVEAUX TARIFS valables uniquement sur les créneaux de 17h30 à 19h du lundi au vendredi

Fabien CRUVEILLER ajoute que pour l'ouverture du centre aquatique il est proposé d'offrir un ticket d'entrée à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires sur le territoire du Piémont cévenol.

Freddy FELIX évoque les transports pour les créneaux accordés aux scolaires. Ils sont très chers entre 400 et 500€ pour un déplacement... sachant qu'un cycle de 5 séances est accordé par classe. Fabien CRUVEILLER est conscient du problème. Il indique que le service marchés public de la Communauté de communes va travailler pour 2024 à l'élaboration d'un groupement de commande avec les communes intéressées et les SIRP. La communauté de communes ad

de commande pour ses besoins pour les centres de loisirs et les communes et syndicats scolaires pour les besoins qu'ils ont et qu'il conviendra préalablement de définir.

Par ailleurs il s'engage à appeler le transporteur local pour négocier les tarifs pour la saison 2023.

Gilles TRINQUIER précise que nous aurions dû travailler sur le transport dès le début du projet de réhabilitation de la piscine sachant que l'équipement est intercommunal.

David FURESTIER demande pourquoi la Communauté de communes n'aide pas les communes les plus éloignées de l'équipement ?

Fabien CRUVEILLER indique que la collectivité ne peut pas venir en aide aux communes les plus éloignées dans un souci d'équité entre administrés, mais aussi car la définition de l'intérêt communautaire exclut le transport.

Joël ROUDIL souligne également que la compétence mobilité a été donnée à la Région.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence Sports de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 janvier 2013 créant une régie de recettes pour la piscine intercommunale de Quissac,

Considérant la nécessité de modifier et de créer des tarifs pour le nouveau centre aquatique intercommunal Maurice PERRY,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- d'adopter les tarifs pour le centre aquatique intercommunal Maurice PERRY comme suit :

Tarifs centre aquatique intercommunal Maurice PERRY	
Entrée enfant (12 ans max)	2€ -4 ans gratuit
<i>ABONNEMENT</i> Entrée enfant X10 (12 ans max).	17€
Entrée adulte	3€
<i>ABONNEMENT</i> Entrée adulte X10	27€
Groupe enfant (à partir de 9)	1,50€
Groupe + de 12 ans (à partir de 9)	2,50€
Cours de nage enfant	8€/séance
<i>ABONNEMENT</i> cours de nage (X10)	75€
Entrée nage libre*	2€
Entrée nage libre* (*10)	17€
Activités de fitness	10€
Activités de fitness (*5)	45€

\* *NOUVEAUX TARIFS valables uniquement sur les créneaux de 17h30 à 19h du lundi au vendredi*

- d'offrir un ticket d'entrée en 2023 à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires sur le territoire du Piémont cévenol .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président  
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com